

DIRECTEURS

2003

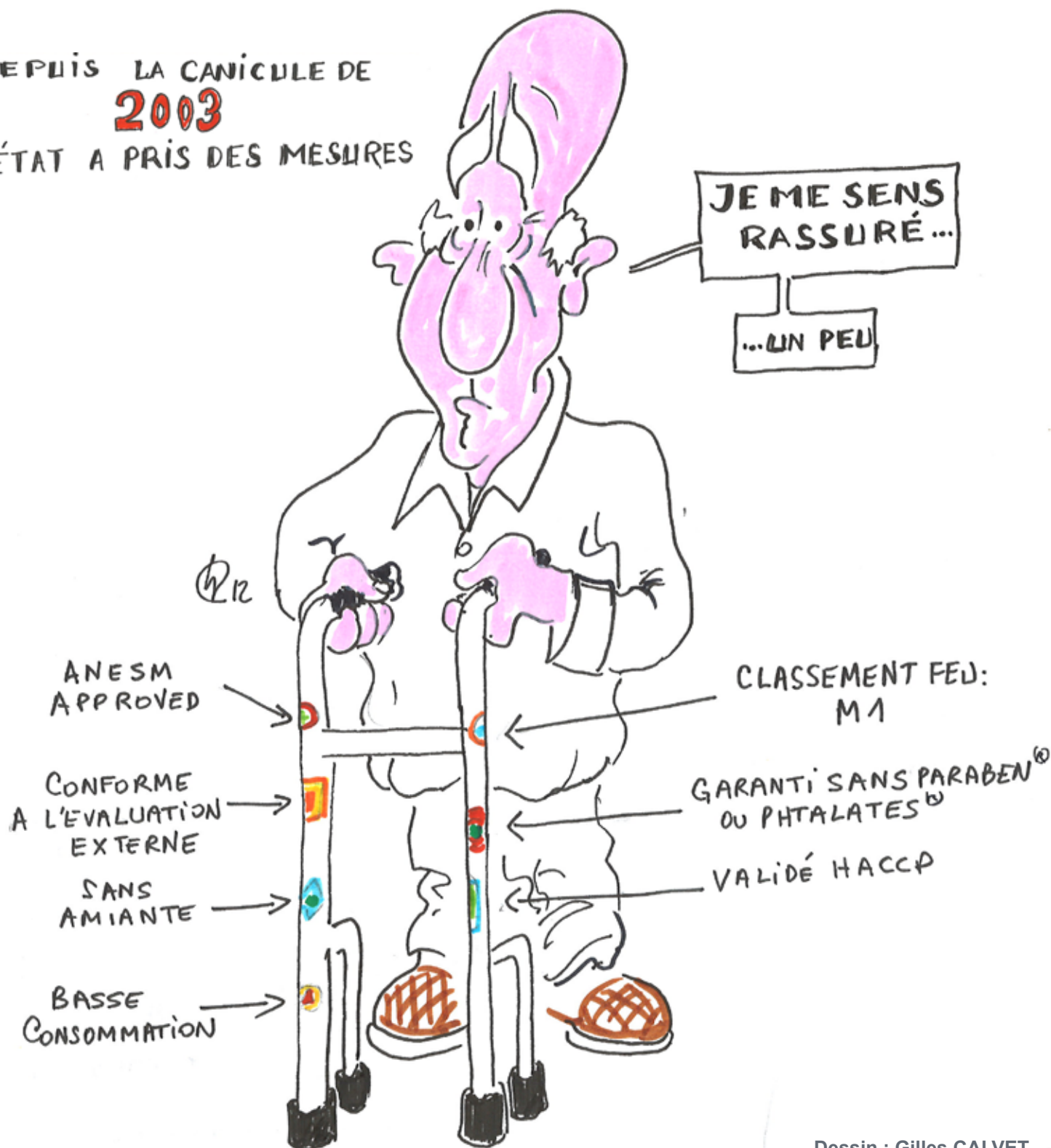
2013

SOUVENONS NOUS

au service des personnes âgées

Janv / Fév 2013

DEPUIS LA CANICULE DE
2003
L'ÉTAT A PRIS DES MESURES



Dessin : Gilles CALVET

DOSSIER

Structures intermédiaires et innovantes

ÉDITO



A l'occasion de l'affaire de CHAVILLE, la Ministre a raison de se soucier de la situation de la vieille dame dans une société où l'on fait si peu de cas des personnes âgées.

Pour autant, l'attention à nos aînés doit se faire dans le respect des professionnels qui travaillent à leur service.

L'Etat, parle de disfonctionnement grave et insiste sur la nécessité d'améliorer les droits des personnes âgées dans tous les établissements. L'Etat a même parlé de dignité humaine. La dignité humaine ne se divise pas en fonction des sujets suivant qu'ils arrangent l'Etat ou pas.

En 2008, dans l'émission de France 2 « les Infiltrés », les Français ont vu des scènes en contradiction avec la dignité humaine. La Ministre de l'époque, pour l'Etat, a poursuivi les professionnels en justice.

En octobre dernier, le juge a rendu un non-lieu du fait du « contexte de manque d'effectif » (cf. Page 8).

Pas un mot de l'Etat.

- Oui les professionnels continuent de s'épuiser et n'aident pas les personnes âgées, à domicile et en établissements, comme il le faudrait.

- Oui l'aide à domicile emploie des travailleurs pauvres car l'Etat ne donne pas les moyens de les rémunérer.

- Oui, en établissements et à domicile, tous les textes ne sont pas appliqués.

- Oui les professionnels et l'AD-PA déplorent ces situations depuis des années.

L'AD-PA a toujours dénoncé les manquements relevant de comportements individuels. Mais l'AD-PA n'acceptera jamais que les professionnels qui accompagnent des personnes âgées au quotidien, dans des conditions difficiles, servent de fusibles au gré des événements médiatiques qui mettent en évidence, avant tout, les manquements des pouvoirs publics.

Pascal Champvert
Président de l'AD-PA
Directeur Saint-Maur,
Sucy, Bonneuil (94)

SOMMAIRE

DOSSIER

3 - 4 Structures intermédiaires et innovantes : recherche de possibles pour bien vivre ensemble.

DOMICILE

5 Premier bilan de l'utilisation de l'aide exceptionnelle pour les services à domicile

JUSTICE

7 Protection juridique des majeurs : Pas d'obligation de signalement pour les établissements

8 - 9 Les infiltrés : Ordonnance de non-lieu

9 Chaville : l'affaire dans l'affaire

LIVRES

10 - 11 Notre sélection

COLLOQUE

12 Congrès francophone des directeurs au service des personnes âgées

I - IV SPÉCIAL ADHÉRENTS

I - Bilan d'activité 2012

II / III - Personnes âgées, sexualité et homosexualité

IV - International : Nouveau Président E.D.E.

*L'encart spécial est adressé
uniquement aux adhérents AD-PA*

DIRECTEURS

3, impasse de l'Abbaye - 94106 Saint-Maur-des-Fossés Cedex - Tél. 01 55 12 17 24 - courriel : ad-pa@orange.fr
Directeur de la Publication : P. CHAMPVERT - Directeur Adjoint de la publication : R. GIZOLME -
Conception et Maquette : C. SAJAT - Imprimeur : RGP ANTONY - Crédits Photos : O. THOMAS / O. ROLPHE

STRUCTURES INTERMÉDIAIRES ET INNOVANTES : RECHERCHE DE POSSIBLES POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE.

La réouverture des débats par M. DELAUNAY sur une future loi autonomie, ravive les réflexions sur les enjeux sociétaux du vieillissement, de l'accompagnement des personnes âgées et de leurs habitats. L'AD-PA prend position et essaie de dégager de possibles perspectives pour l'avenir.
(texte intégral disponible sur demande à ad-pa@orange.fr)

Le Code de l'action sociale et des familles, dans son article L312-1 définit ce que sont les établissements et services sociaux et médico-sociaux, que ces établissements soient dotés, ou non, d'une personnalité morale propre.

Le 6° de l'article précise que les établissements et les services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale relèvent de cette législation.

Du fait du vieillissement de sa population, notre société promeut des réponses diversifiées pour répondre aux attentes de personnes qui recherchent une organisation adaptée pour préserver leur autonomie et leur vie à domicile malgré les pertes de capacités liées à l'âge.

On imagine facilement qu'avoir le libre choix de son cadre de vie contribue au bien être quand le grand âge est là. On vérifie aussi qu'une personne âgée satisfaite de son cadre de vie préserve au mieux ses capacités.

Certaines personnes âgées s'impliquent dans l'organisation d'un habitat communautaire en partageant leur domicile et en organisant des services connexes. D'autres créent des béguinages, ensemble d'habitats regroupés, adaptés. Divers services à la personne y sont promus. D'autres encore s'organisent avec un bailleur social pour promouvoir quelques logements adaptés et structurés autour d'espaces communs favorisant leur vie sociale.

De nombreux promoteurs immobiliers ou fondations construisent des résidences services, destinées

à une clientèle âgée à bon pouvoir d'achat et donc capable de payer les prestations. Ici les résidents vivent à leur domicile et bénéficient de services souvent mis en place par le bailleur qui se plie au code de la construction et de l'habitat. Ailleurs ce sont des responsables d'établissements qui développent des modes de fonctionnement considérant que les résidents sont chez eux dans leurs espaces privatifs.

Chacune de ces initiatives interroge nos règles administratives : Où se situe la limite entre le domicile et l'établissement ? A quelles règles chacune de ses initiatives doit elle répondre ? A vouloir trop réglementer, on risque de tuer dans l'œuf toute initiative collective permettant à des personnes âgées de s'organiser hors cadre « établissement ». Ou alors, les volontés vont se développer à la marge des réglementations.

Notre objet est ici de mettre en avant des expériences permettant à des groupes de personnes de s'organiser collectivement dans une logique de domicile. Il ne s'agit pas de vouloir uniformiser les modes d'organisation ou de dire que les établissements deviennent inutiles mais de promouvoir la pluralité des réponses aux attentes d'hébergement des personnes âgées.

Cependant, au-delà d'une réflexion technique, une approche globale, voire éthique, sur la place de l'homme dans la société, laisse penser que le modèle sanitaire classique doit être dépassé pour permettre l'ouverture des établissements vers de nouveaux horizons, et ce d'autant plus que de nouvelles attentes sociétales semblent émerger.

Il apparaît ainsi pertinent de repérer les conditions de réussite de ces projets innovants.

Lorsque le grand âge arrive, choisir son cadre de vie

Tous les professionnels, s'ils mesurent l'isolement à domicile qui enferme parfois les personnes âgées, insistent aussi sur le fait que la relation « aidant-aidé » est différente selon que l'aidé se trouve chez lui ou pas.

Dans ces échanges où se nichent de nombreux enjeux de pouvoir, il vaut toujours mieux, comme dans les compétitions sportives, être sur son terrain. Comme en sport des exceptions existent : certains résidents et certains établissements réussissent à démontrer que les personnes âgées peuvent avoir le pouvoir en établissement. Parallèlement certaines structures d'aide à domicile, certains professionnels ou certaines familles réussissent à confisquer le pouvoir des personnes âgées, à gérer leurs vies, même si elles sont à domicile. Toutefois, la tendance majeure est là : la reconnaissance du domicile est une garantie pour celui qui en bénéficie ; et la bonne image dont jouissent les logements-foyers et les résidences-services tient pour beaucoup à cette donnée : « on y est chez soi, on peut y apporter ses meubles, y vivre sa vie indépendamment des autres » ...

Cela suppose donc que les personnels travaillant en établissement intègrent la culture du domicile, et se comportent à terme comme leurs collègues des services à domicile, services de soins ou d'aide, professionnels, libéraux,...

Mais alors dira-t-on, pourquoi une structure ? Pourquoi ne pas faire en sorte que chaque personne âgée

reste dans son domicile ? Deux raisons majeures. L'isolement tout d'abord ; même bénéficiant de services à domicile, nombre de personnes âgées handicapées ne peuvent sortir seules de chez elles et si elles n'ont pas d'entourage familial ou amical, elles n'ont de contact qu'avec des professionnels. La deuxième est le coût. A quantité et qualité égales, le prix de revient d'un service est inférieur si les bénéficiaires sont proches, du fait des économies d'échelles.

Il ne s'agit évidemment pas de ressortir les vieilles et stupides oppositions entre professionnels du domicile et des établissements. Dès lors que c'est la liberté de choix des personnes âgées qui est mise en avant, chacun doit travailler à leur service et respecter leurs désirs. Il s'agit simplement de montrer que dans un secteur au financement particulièrement rationné, on ne pourra pas aller vers une réelle insertion des personnes âgées handicapées dans la société et lutter efficacement contre leur marginalisation, si elles restent toutes disséminées dans leurs habitats traditionnels.

Les structures peuvent donc répondre à ce besoin de socialisation et jouer un réel rôle social, à condition, bien sûr, qu'elles s'adaptent suffisamment pour offrir un véritable plus en terme de service et de qualité de vie.

La solitude du grand âge faisant peur à certains, une bonne combinaison espace individuel / espace collectif est souhaitée. Un agencement qui donne une liberté de choix pour les actes de la vie quotidienne, un accès

à une vie commune, à une vie sociale, à l'entraide, et aux services d'accompagnement selon les besoins.

Ce qui est attendu dans ces projets intermédiaires c'est de promouvoir une logique de domicile soit par le développement de nouvelles structures soit par

l'évolution des structures classiques existantes ; les personnes participant tant qu'elles le peuvent aux tâches de la vie quotidienne et aux décisions. Il s'agit d'une logique du « vivre ensemble » qui se différencie de la « prise en charge ». Les positions professionnelles des accompagnants en sont, de fait, marquées.

Structures intermédiaires : Possibles et perspectives

Habitats groupés, domiciles partagés, voire colocations, les projets développés, en France et à l'étranger, sont nombreux et montrent que les personnes âgées et les professionnels savent s'organiser pour répondre aux difficultés liées à l'âge.

Il existe cependant une extrême diversité des formes que recouvre le concept générique de « structure intermédiaire » car elles sont issues de l'expérimentation au regard des souhaits, des profils des personnes âgées et les différents projets présentés ci-dessus témoignent de leur volonté de vouloir diversifier leurs modes d'hébergement. Les structures intermédiaires ouvrent donc la question des règles administratives encadrant les diverses formes d'habitats.

L'AD-PA envisage que toute structure puisse se développer dans une logique domiciliaire. Pour ce faire, il convient de favoriser l'émergence de ces expériences qui répondent à une forte attente sociale. Pour promouvoir le développement d'habitats diversifiés, l'AD-PA préconise un cadre législatif allégé permettant à des personnes âgées de vivre ensemble leur grand âge dans une logique de domiciles autour desquels des services pourraient s'organiser (SAD, SSIAD, HAD...).

Il apparaît encore à ce jour des flous juridiques sur les structures à mi chemin entre domicile et établissement classique, ce qui laisse place à une confusion réglementaire entre logements-foyers, résidences-services, EHPA, ... Une étude de 2008 réalisée pour le compte du Sénat pointait, de plus, le manque de structures intermédiaires existantes et ajoutait à l'impératif de diversifier les possibilités en adaptant les logements, la nécessité d'améliorer l'accessibilité et l'accompagnement en copropriétés.

La question du financement de la coordination des services à domicile au sein des organisations collectives se pose tout autant. Les personnes regroupées dans « un chez soi » peuvent voir avec le temps leur besoin d'aide augmenter et l'avancée vers le grand âge ne peut se suffire de la solidarité inter-résidents. Il apparaît donc nécessaire d'organiser des services adaptés. La pièce maîtresse en est la coordination des interventions, et donc des postes de coordinateurs. Leurs fonctions se concentrent autour de l'organisation des services à la personne, du suivi des tâches administratives et de l'ensemble des travaux nécessaires pour l'entretien des locaux.

Ecouter les personnes âgées, respecter leur citoyenneté, leur liberté, leur personnalité, leur désir, en faire des acteurs de leur propre vie, les accompagner dans leur développement personnel pour leur permettre de se situer par rapport à leur propre histoire dans leur environnement et dans le monde, et ce quel que soit leur degré de handicap physique ou psychique, tout cela demande des compétences nombreuses, diverses et parfois contradictoires.

Il s'agit de maîtriser des savoirs multiples fondés sur des comportements, des démarches, en un mot des cultures très différentes. Quatre cultures sont fondamentales : le soin bien sûr, l'hôtellerie, le développement psycho-social, et le domicile.

Voilà donc esquissé un avenir possible pour les établissements pour personnes âgées. Il s'agit de conjuguer les avantages du domicile (le chez-soi) et des établissements (vie sociale, services adaptés) pour devenir des domiciles-résidences permettant à chacun de trouver l'équilibre qui lui convient entre sé-

curité et liberté, collectif et individuel, public et privé. Cependant tout exercice de prospective, ne peut avoir la moindre pertinence s'il ne s'appuie pas sur une tentative d'analyse des attentes des populations concernées et des évolutions probables de la société.

Ceux qui ont changé l'université, qui ont changé l'entreprise ont changé la retraite et vont changer les conditions d'aide aux personnes âgées, d'abord pour leurs parents, ensuite pour eux-mêmes. En effet, l'arrivée à la retraite des « baby boomers », au-delà des effets de nombre si souvent évoqués, apporte des modifications de comportements déterminantes. Plus attachés que les générations précédentes à leur liberté et leurs droits, les nouveaux retraités réinterrogent profondément les systèmes sanitaires et sociaux en terme de citoyenneté, mais aussi d'efficacité et de qualité de vie ; autant d'éléments qui vont pousser à développer les attentes en matière de qualité de la restauration, des loisirs, des relations, de la convivialité, y compris pour les personnes âgées et handicapées. Ainsi les organisations de retraités regroupées au sein du CNRPA et des CODERPA et les associations de familles de la FNAPA-EF attendent des Pouvoirs publics des efforts notables en matière d'amélioration de la qualité des structures.

De même, les personnes âgées qui ont bénéficié durant leur retraite de conditions globalement beaucoup plus favorables que leurs aînés, continuent même handicapés, à exiger une qualité de vie en établissement de bon niveau ; on constate d'ailleurs cette évolution chez les résidents si l'on compare leurs demandes à celles d'il y a 10 ou 15 ans. Une montée en gamme est observée et les personnes de 85-90 ans en 2015-2020 se situeront davantage comme actrices décisionnaires de leur parcours de vie ayant ainsi des exigences particulières et légitimes notamment en terme de possibilité de déplacement, d'accessibilité aux équipements publics et commerciaux, et de maintien des liens sociaux.

Habitat services, intergénérationnel, partagé, adapté ou autogéré, tous tendent à proposer d'autres types de domiciles qui par essence ne dépossèdent pas les résidents de leur pouvoir de décision. Souvent axés autour de projets intergénérationnels, ce type d'habitat allant d'une dizaine de logements à plus de 300 (340 pour les HabILES à Grenoble), permettent aux personnes âgées d'être locataires ou propriétaires de leurs habitations tout en ayant accès à des espaces collectifs ouverts sur l'extérieur. Par ailleurs, en plus de lutter contre le cloisonnement des âges de la vie, la proximité de personnes ayant des besoins similaires permet la mutualisation des services d'aide à domicile.

Cependant, en France le manque de reconnaissance réglementaire et d'existence juridique, l'absence de réglementation nationale, met ces projets en difficulté quant à leur montage administratif et financier.

Les directeurs, les directrices, l'AD-PA peuvent donc être des acteurs majeurs de ce changement, en interpellant les Pouvoirs publics sur ces questions sociales, en remontant les attentes exprimées quotidiennement par les personnes âgées, en promouvant le développement de ces types d'habitats intermédiaires, et au-delà en traçant les perspectives d'évolution de l'ensemble des structures d'hébergement.

P. Champvert, Président AD-PA

P. Loussouarn, Correspondant départemental AD-PA, Paris

R. Gizolme, Chargé de mission AD-PA

PREMIER BILAN DE L'UTILISATION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES SERVICES À DOMICILE

Si le doublement du fond d'aide à domicile est bienvenu, le premier bilan montre la nécessité d'un pilotage national du dispositif, et de la plus grande vigilance.

Ainsi les conventions prévoyant une baisse de la masse salariale, ou pire du taux de qualification des salariés, ne sont pas acceptables.

■ Premiers éléments de bilan

Pour rappel, premières tranche d'aide (données CNSA, 28/08/2012) :

- 575 services aidés ;
 - montant global alloué : 48,8M€, dont la moitié versée en 2012
 - le reliquat permettra d'aider des services supplémentaires.
- Les dossiers sont en cours d'instruction par les ARS.

■ Un niveau de difficultés variables selon les départements

Un nombre élevé de services en difficulté dans certains départements :

- 14 départements sur 67 déclarent plus de 20% de l'offre en difficulté ;
- la Creuse et la Vienne, avec respectivement 50% et 45% de SAAD éligibles, sont les deux départements les plus touchés.

■ Les services déclarés éligibles à l'aide exceptionnelle

● Rappel des critères d'éligibilité à l'aide (arrêté du 26 janvier 2012) :

- création du service à compter du 1^{er} janvier 2008 ;
- pas de situation de liquidation judiciaire ;
- déclarations fiscales et sociales à jour ;
- 70 % de l'activité consacrée aux publics fragiles ;
- le résultat et/ou les fonds propres négatifs en 2009 ou 2010 ou situation en forte dégradation en 2011.

● Instruction des demandes par les ARS :

- Taux de rejet de près de 50 % parmi les services ayant sollicité l'aide exceptionnelle en Poitou-Charentes, Bretagne, Pays de Loire ;
- Taux d'acceptation élevé, presque autant de services que de demandeurs en Bourgogne, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées

■ Les services aidés parmi les services éligibles

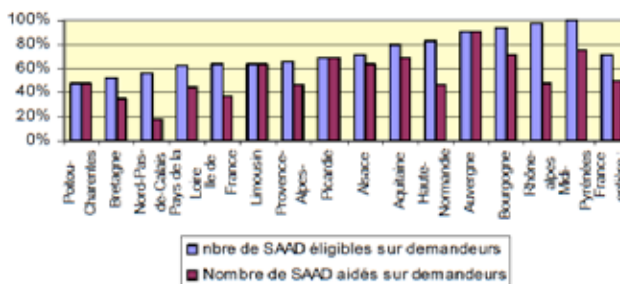
● Certaines ARS ont aidé tous les services éligibles (Poitou-Charentes, Limousin, Picardie, Auvergne et dans une moindre mesure Alsace, Aquitaine) ;

● D'autres ont concentré l'aide sur les services les plus en difficulté (Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Haute-Normandie).

- 127 agréés,
- 74 à la fois agréés et autorisés.

● Structures employant en moyenne 72 personnes par service, soit plus de 35 000 emplois (21 000 ETP) au total.

● Volume d'activité moyen « publics fragiles » par structure aidée : 69 839 heures, soit 34,2 millions d'heures au total.



■ Des niveaux de demandes initiales et d'aides hétérogènes selon les régions

- En moyenne, 37 % des montants demandés initialement par les SAD sont couverts.
- Variation de 24,5 % de la demande initiale couverte en Rhône-Alpes jusqu'à 94,3 % en Limousin.
- 10 régions se situent au-dessus de la moyenne nationale.

■ Rapport entre l'aide demandée et l'aide allouée (données départementales)

S'agissant des données financières, seules les données de 62 départements ont pu être exploitées. Les données des 15 régions sont en revanche exploitables.

L'aide attribuée permet de couvrir, de façon très différente d'un département à l'autre, les besoins :

- un quart des départements a couvert plus de 52 % de la demande initiale des services ;
- un autre quart n'a pu couvrir au-delà de 26 % de la demande d'aide initiale ;
- la moitié a couvert plus de 38 % de la demande initiale.

■ Conventions de retour à l'équilibre

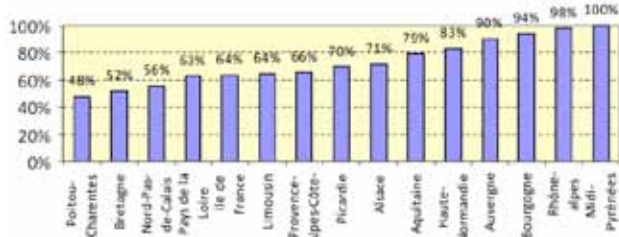
Sur 491 services aidés :

- 219 conventions comprennent des engagements sur la réduction des frais de structure ;
- 193, une optimisation du temps de travail ;
- 147, la mise en oeuvre d'une télégestion ;
- 87, une diversification de l'activité ;
- 82, une réduction de la masse salariale ;
- 62, l'augmentation du taux de qualification des personnels contre 2 qui envisagent de le réduire ;

En matière de financement :

- 75 conventions comportent une révision à la hausse de la tarification des SAAD ;
- 15, un abondement du budget des services par des financements exceptionnels.

Nombre de services éligibles sur les services demandeurs



■ Profil-type des structures aidées

● Statut et régime juridique des services aidés
Sur les 468 services dont le statut est renseigné :
- 267 autorisés,

Source : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

LES
DE
LA
ET
DE L'

SALONS SANTÉ AUTONOMIE



UN ÉVÉNEMENT MAJEUR POUR TOUS LES ACTEURS DE SANTÉ

3 Salons, des conférences, des forums, des ateliers, des animations, plus de 600 exposants... **HopitalExpo**, **GerontExpo/HandicapExpo** et **HitParis** ont lieu désormais à la même date dans le cadre des **SALONS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE**, le nouveau rendez-vous de tous les professionnels et acteurs du monde de la santé. 3 jours d'échanges, de partage d'expériences, de découvertes de nouveautés, de sessions de formation pour appréhender la santé de demain !

VOIR LA SANTE DE DEMAIN

**28-30
MAI 2013**
PARIS - PORTE DE
VERSAILLES - PAVILLON 1

www.salons-sante-autonomie.com



ANTICIPER
LES MUTATIONS
DU MONDE
HOSPITALIER



QUAND LA SANTÉ
RENCONTRE
LA HAUTE
TECHNOLOGIE



AU SERVICE
DES PERSONNES
EN PERTE
D'AUTONOMIE

Organisez votre visite en vous connectant
sur www.salons-sante-autonomie.com



@SanteAutonomie

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS : PAS D'OBLIGATION DE SIGNALEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS

LA GARDE DES Sceaux
MINISTRE DE LA JUSTICE



Paris, le 26 NOV. 2012

N/réf. : BDC- 201210061638
N° : 375-C1-2012/SB

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur la portée des dispositions de l'article 415 du code civil issues de la réforme de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs. Vous souhaitez plus particulièrement savoir si ces dispositions emportent l'obligation pour les établissements d'hébergement pour les personnes âgées de signaler, au procureur de la République, toutes les situations de personnes pour lesquelles une mesure de protection semble nécessaire et dont la famille ne souhaite pas effectuer les démarches nécessaires ou pour lesquelles le tribunal d'instance n'a pas examiné la demande de l'entourage.

Aux termes de l'article 415 du code civil, « les personnes majeures reçoivent la protection de leur personne et de leurs biens que leur état ou leur situation rend nécessaire selon les modalités prévues au présent titre.

Cette protection est instaurée et assurée dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne.

Elle a pour finalité l'intérêt de la personne protégée. Elle favorise, dans la mesure du possible, l'autonomie de celle-ci.

Elle est un devoir des familles et de la collectivité publique. »

Cet article énonce les principes généraux de la protection des majeurs qui sont déclinés aux articles suivants, dans des dispositions spécifiques à chacun des types de mesures. Il résulte des travaux parlementaires que le devoir de la collectivité auquel il est fait référence se traduit principalement par la prise en charge financière du dispositif par l'Etat, prévue à l'article 419 du code civil, lorsque le financement de la mesure ordonnée par le juge ne peut être intégralement assuré par la personne protégée.

Ainsi, si les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes peuvent bien sûr signaler la situation de leurs résidents qui leur paraît nécessiter l'instauration d'une mesure de protection et sont encouragées à le faire en cas de carence ou d'absence de famille proche, l'article 415 du code civil n'a pas vocation à faire peser sur ces établissements une obligation de signalement des situations des personnes qu'ils hébergent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Pascal CHAMPVERT
Président de l'Association des Directeurs
au service des Personnes Agées
3, Impasse de l'Abbaye
94100 Saint Maur

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60

Christiane TAUBIRA

LES INFILTRÉS : ORDONNANCE DE NON-LIEU

COUR D'APPEL
DE PARIS

ORDONNANCE DE NON-LIEU

TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE MEAUX

N° DU PARQUET : . 08/9996 .

N° INSTRUCTION : . 5/08/77 .

PROCÉDURE CORRECTIONNELLE

Pour copie certifiée conforme
suivent les signatures.
Le Greffier

CABINET DE
MAGALI LAFOURCADE
JUGE D'INSTRUCTION

Nous, Magali LAFOURCADE, juge d'instruction au tribunal de grande instance de MEAUX,

Vu l'information suivie contre :

X

du(des) chef(s) de :

- VIOLENCES VOLONTAIRES SUR PERSONNES VULNÉRABLES PAR PERSONNES CHARGÉES D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC OU PROFESSIONNEL DE SANTÉ, FAITS COMMIS À SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX, COURANT MARS ET AVRIL 2008

FAITS PRÉVUS ET REPRIMÉS PAR LES ARTICLES 222-13 ET SUIVANTS DU CODE PÉNAL. [...]

- Ass. AD-PA (ASSOCIATION DES DIRECTEURS AU SERVICE DES PERSONNES AGÉES)

représentée par CHAMPVERT P

domicilié 3 impasse de l'Abbaye 94100 SAINT MAUR

ayant pour avocat : Me FELISSI [...]

- Parties Civiles - [...]

Attendu que l'information a établi les faits suivants :

Dans son réquisitoire définitif, Monsieur le Procureur de la République expose comme suit les faits objets de la présente information :

“ Du 27 mars au 9 avril 2008, une journaliste se faisant passer pour une aide-soignante en formation obtenait un stage au sein de la maison de retraite de Saint-Jean-Les-Deux-Jumeaux (77). Elle filmait ainsi, à l'aide d'une caméra cachée, le quotidien des résidents et du personnel soignant et mettait en évidence des comportements indignes et des violences verbales à l'égard des personnes âgées mais également des carences certaines en matière d'hygiène, de soins et de compétence du personnel. [...]

Entendu, Monsieur PASSY Raoul, le directeur de l'hôpital intercommunal, se montrait coopératif. Il communiquait de nombreux documents intéressant l'enquête en cours, fournissait des précisions sur le fonctionnement de l'hôpital ainsi que du site de la maison de retraite et la carence en personnel qualifié. [...]

Dans le cadre de la commission rogatoire, il était procédé à l'audition de tout le personnel soignant mis en cause par le film ainsi qu'à l'audition des résidents identifiés et audibles (soit cinq résidents; les autres étant décédés ou dans l'incapacité médicale de répondre à des questions). Il ressortait de ces investigations qu'aucun des résidents ne se plaignait de maltraitance physique, évoquant ce qui relèverait plutôt d'un sentiment de solitude. Il convenait également de relever qu'aucune des familles concernées n'avait souhaité retirer son pensionnaire de l'établissement suite à la diffusion du reportage. En outre, aucun cas de maltraitance n'était décelé par les enquêteurs. [...]

le rapport de l'enquête administrative diligentée par la DDASS de Melun faisait état de nombreuses problématiques liées à l'organisation du travail et la prise en charge des résidents mais ne permettait pas de conclure à l'existence de mauvais traitements. (D151)”

Cet exposé des faits, conforme aux éléments recueillis au cours de l'information judiciaire, n'a pas fait l'objet d'observation de la part des conseils des parties.

Dès lors, nous l'adoptons.

DISCUSSION

Le Procureur de la République requiert le non-lieu, faute d'éléments susceptibles de caractériser une quelconque infraction.

Les parties n'ont formulé aucune observation.

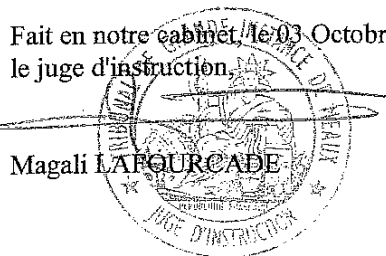
A l'issue de la procédure, il apparaît que le reportage journalistique a mis en lumière certains agissements contestables, susceptibles de porter atteinte à la moral, mais que les investigations diligentées, les nombreuses auditions des témoins, des résidents, des personnels, ainsi que les expertises médicales, n'ont pas permis d'étayer l'existence d'infractions pénales.

Il apparaît que le contexte de manque d'effectifs a conduit à une dérive dans les missions assignées aux divers intervenants, mais qu'aucune des infractions déterminant le champ de la procédure d'instruction n'est suffisamment étayée dans sa matérialité.

Dans ces conditions, il y a lieu d'ordonner le non-lieu de l'ensemble des chefs visés.

[...]

Fait en notre cabinet, le 03 Octobre 2012
le juge d'instruction,



CHAVILLE : L'AFFAIRE DANS L'AFFAIRE

• LA PRÉCIPITATION DE L'ETAT

Sur la base d'un pré-rapport sans avoir écouté les professionnels, l'Etat, par le biais de la Ministre, parle de disfonctionnement grave et insiste sur la nécessité d'améliorer les droits des personnes âgées dans tous les établissements. L'Etat a même parlé de dignité humaine. La dignité humaine ne se divise pas en fonction des sujets suivant qu'ils arrangent l'Etat ou pas.

• LES INFILTRÉS

En 2008, dans l'émission de France 2, les français ont vu des scènes en contradiction avec la dignité humaine. La Ministre de l'époque, pour l'Etat, a poursuivi les professionnels en justice.

En octobre dernier, le juge a rendu un non lieu du fait du « contexte de manque d'effectif ».

Pas un mot de l'Etat.

• LES FUSIBLES

- Oui les professionnels continuent de s'épuiser et n'aident pas les personnes âgées, à domicile et en établissements, comme il le faudrait.
- Oui l'aide à domicile emploie des travailleurs pauvres car l'Etat ne donne pas les moyens de les rémunérer.
- Oui, en établissements et à domicile, tous les textes ne sont pas appliqués.
- Oui les professionnels et l'AD-PA déplorent ces situations depuis des années.

L'AD-PA a toujours dénoncé les manquements relevant de comportements individuels.

Mais l'AD-PA n'acceptera jamais que les professionnels qui accompagnent des personnes âgées au quotidien, dans des conditions difficiles, servent de fusibles au grès des événements médiatiques qui mettent en évidence, avant tout, les manquements des pouvoirs publics.

(12 Janvier)

ALZHEIMER, ÉTHIQUE ET SOCIÉTÉ - Fabrice GZIL, Emmanuel HIRSCH



recherche en éthique).

Familles et professionnels éprouvent le plus grand besoin de disposer d'éléments de connaissance leur permettant de mieux s'orienter dans l'approche complexe car évolutive de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer (environ 850 000 en France).

Aujourd'hui les traitements font défaut alors que quantitativement le nombre des personnes concernées progresse. La prise en charge des personnes dépendantes, les conditions d'accueil et de suivi, leur accompagnement ainsi que de celui de leurs proches constituent un défi en termes de santé publique.

Cet ouvrage basé sur l'expertise développée par l'Espace national de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer (EREMA) répond au besoin de lisibilité, de repères et de modes d'action face à cette maladie qui implique des enjeux sociaux complexes.

Fabrice Gzil est philosophe, responsable du pôle Études et recherche, Fondation Médéric Alzheimer.

Emmanuel Hirsch est directeur de l'Espace éthique/Assistance publique ? Hôpitaux de Paris et de l'Espace national de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer professeur d'éthique médicale à la faculté de médecine, université Paris-Sud (dont il dirige le département de

Editions érès - 688 pages - 19,50€

MANIFESTE POUR L'ÂGE ET LA VIE : RÉENCHANTER LA VIEillesse - Michel Billé, Christian Gallopin, José Polard

Ce manifeste a l'ambition de donner à voir un nouveau regard sur la vieillesse : passer de la vieillesse désenchantée à une vieillesse qui vaut la peine d'être vécue malgré les problèmes qu'elle rencontre ou qu'elle pose.

Cet ouvrage est emblématique de la collection qui le porte : « L'âge et la vie ». Dans une écriture sans jargon ni vocabulaire technique, les auteurs posent leur regard sur celui qui vieillit comme un vivant jusqu'au bout de l'âge. Derrière la « vieillesse » qu'il nous faut sans cesse essayer de comprendre, il y a des vieux, déjà vieux, très vieux peut-être... Des vieux qui vont bien ou qui souffrent, que l'on soigne ou que l'on accompagne quand on ne les réduit pas à un statut d'objet pris en charge, placé, maintenu et finalement réduit à un corps quasi déshumanisé. Dans ce manifeste, s'expriment la révolte, le refus d'accepter l'inacceptable dans le traitement social et médicosocial de la vieillesse mais aussi l'indignation quand la prise en compte des situations que vivent les plus âgés de nos contemporains ne semblent dignes ni de ceux qui les produisent ni de ceux qui les subissent.

Michel Billé, sociologue spécialisé dans les questions relatives aux handicaps et à la vieillesse. Ancien directeur adjoint de l'IRTS de Poitiers, il est président de l'UNIORPA (Union nationale des instances et offices de retraités et de personnes âgées), membre de la commission Droits et liberté de la Fondation nationale de gérontologie, membre de l'EREMA (espace de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer).

Christian Gallopin, médecin algologue, poète et philosophe, dirige le service de soins palliatifs du centre hospitalier de Troyes.

José Polard est psychologue, psychanalyste, membre d'Espace analytique (Paris), chargé de cours à l'université de Versailles Saint-Quentin.

Editions érès - 200 pages - 12€



NOIRS EN BLANC - Denis Labayle



Rouge majeur a reçu le Prix des lecteurs de Brive 2009

Comment Zola Méké, jeune Africain issu d'une famille démunie, est-il devenu chirurgien à Paris ? Pour faire ses études, Zola, adolescent, est obligé de s'exiler. D'abord à Cuba, puis en Russie et en France. Une ascension sociale terriblement coûteuse : déchirement familial, petits boulots pour survivre, racisme, tiraillement entre l'attrait d'une vie 'moderne' et l'emprise de la culture originelle.

Mais ce roman est aussi une histoire forte d'amour et d'amitié entre quatre jeunes aux destins divergents. Une aventure humaine où les personnages de rencontre abondent : un idéaliste égaré, une singulière mère adoptive, un curieux chirurgien russe adepte du silence. Le tout narré d'une plume alerte où l'humour s'invite souvent. Noirs en blanc est une fiction inspirée des témoignages de médecins étrangers travaillant dans nos hôpitaux. Il évoque la fuite des cerveaux d'Afrique, un drame pour ce continent 'Reprenez vos ONG et rendez-nous nos médecins', s'écrie Myezi, une femme chirurgien amoureuse de Zola.

Médecin et écrivain, **Denis Labayle**, est l'auteur d'essais, de nouvelles, de romans. Certains de ses essais font aujourd'hui référence comme *Pitié pour les hommes* (Stock). Il a publié quatre romans aux Éditions Julliard dont *Cruelles retrouvailles* (Prix des Mots Doubs en 2002 et Prix Littéré en 2003) et *Ton silence est un baiser*. Son nouveau roman,

Editions érès - 356 pages - 19,90 €

LA LUMIÈRE NOIRE DU SUICIDE - Hélène Genet, Didier Martz

Hélène Genet
Didier Martz
La lumière noire
du suicide

Loin des interprétations hâtives, dictées par la culpabilité ou la peur, les auteurs réactifent ici la complexité de cet acte radical et sidérant qu'est le suicide, ses liens intimes avec la question de la liberté humaine, sa profonde subversivité, à tous les âges de la vie et notamment quand il concerne les personnes âgées.

S'il n'y a pas d'âge pour mourir, on meurt à tout âge ; il n'y a pas non plus d'âge pour se suicider. Le suicide des plus âgés de nos concitoyens n'est en soi pas moins terrible que celui des jeunes, même s'il nous révolte moins... Le suicide, cet acte qui condense nos peurs et notre liberté, résiste à nos tentatives d'interprétation; il reste éminemment énigmatique, insaisissable et finalement humain. Dans un dialogue ouvert, les auteurs mettent au travail la difficile question du sens de cet acte radical.

Hélène Genet est professeur agrégé de lettres, enseignante et poète.

Didier Martz est philosophe, professeur, ancien directeur de cabinet du recteur de l'Académie de Reims, conférencier, animateur de cafés et goûters philo, chroniqueur radio.

Editions érès - 180 pages - 13,50€



MANAGEMENT :

MOTIVER LES ÉQUIPES EN TRAVAIL SOCIAL - François Charleux, Jean-René Loubat

Dans un contexte sociétal et un environnement institutionnel en pleine mutation, la mobilisation des personnels et des équipes professionnelles constitue un enjeu majeur pour vous. Votre compréhension des processus managériaux qui permettent ou favorisent le travail en équipe est un impératif : donner du sens à l'action individuelle et collective, développer la motivation, lutter contre l'usure professionnelle, constituent autant de leviers à maîtriser.

Ce guide a été conçu pour vous aider, dans cette perspective d'accompagnement du changement, à concevoir et utiliser les méthodes et les outils de la motivation au travail.

Cet ouvrage concret :

- expose une synthèse des principales théories et techniques managériales en matière de développement de la motivation au travail et pour mobiliser les professionnels ;
- vous procure des outils prêts à l'emploi pour mettre en oeuvre les techniques managériales décrites ;
- est écrit par des consultants notoires, possédant une bonne connaissance de la direction des structures du secteur social et médico-social.



Editeur ESF - 128 pages - 15€

QUAND LES ADHÉRENTS AD-PA SORTENT DES LIVRES :



LA NOUVELLE CONCEPTION DES EHPAD

Gérard Brami - Les Études Hospitalières - 448 pages - 64 €

PRENDRE SOIN DE NOS AÎNÉS, C'EST DÉJÀ PRENDRE SOIN DE NOUS

Pascal Champvert - Carnets Nord - 142 pages - 12 €

État des lieux de LA MÉDIATION ANIMALE DANS LES MAISONS DE RETRAITE

Robert Kohler - Robert Kohler - 676 pages - 35,50 €

LE GRAND ÂGE EST À L'ABANDON !

Nicolas Martinet - Éditions Salvator - 128 pages - 11 €

L'ACTION SOCIALE A-T-ELLE ENCORE UN AVENIR ?

Pierre Savignat - Gazette Santé Social 2012 - 224 page - 19,90€



Congrès Francophone des Directeurs au Service des Personnes Âgées

7, 8 et 9 avril 2013

Dimanche 7 avril 2013

- ACCUEIL / INSCRIPTIONS 13h00/14h45
- OUVERTURE DU CONGRÈS 14h45/15h00
- **CONFÉRENCE INAUGURALE** 15h00/15h45
Téat' éprouvée : laboratoire de recherche multimédia pour personnes âgées
J. Bojko (Poète, écrivain, metteur en scène, Corbigny)
- Pause. Visite des Stands et des Posters 15h45/16h30
- **SÉANCE PLÉNIÈRE COMMUNE** 16h30/18h00
Réussir son vieillissement, mythe ou réalité ?
 - Réussir son vieillissement somatique.
P. Jouanny (Professeur de Gériatrie, Amiens)
 - Lecture éthique et critique de la réussite du vieillissement. *E. Fiat (Professeur, Philosophe, Paris)*
 - Réussir son vieillissement socio-économique.
M. Billé (Sociologue, Polliers)
 - Réussir son vieillissement psychique.
O. Drunat (Psychogériatre, Paris)

Lundi 8 avril 2013

- ACCUEIL / INSCRIPTIONS 08h30/09h30
- **SÉANCE PLÉNIÈRE** 09h30/12h00
Changer le regard sur l'accompagnement de la personne âgée *Ouverture : J. Bohler (Président EDE, Luxembourg)*
*V. Lefebvre des Noettes (Géronto-psychiatre, Espace éthique AP-HP, Paris),
C. Paulis (Anthropologue, Belgique),
A-C. Jullierat Van Der Linden (Neuropsychologue, Université Genève, Suisse)*
- Pause Déjeuner ... 12h30/14h00
- **CONFÉRENCES DÉJEUNER DES LABORATOIRES** 13h10/14h10
- **SÉANCE PLÉNIÈRE** 14h30/16h00
Actualité sur l'accompagnement des personnes âgées
S. Heuls (Directrice Suisse), V. Charlot (Docteur en psychologie, administratrice du Bien Vieillir, Nancy), F. Berger (AD-PA), E. Christen-Gueissaz (Docteur en psychologie, Professeur de gérontologie psychosociale, UNIGER, Suisse)
- Pause. Visite des Stands et des Posters 16h00/16h30
- **SÉANCE PLÉNIÈRE** 16h30/18h00
Fin de vie et droit à mourir
*F. Loew (Géronte, Vice-président du Conseil d'éthique clinique, Suisse),
Ph. Mahout (Sénateur, Belgique)*

Mardi 9 avril 2013

- ACCUEIL / INSCRIPTIONS 08h00/09h00
- **ATELIERS** 09h00/10h30
- D-01. Mieux communiquer avec les autres, éviter l'épuisement professionnel. *P. Champvert (AD-PA)*
- D-02. Développer l'implication des personnes âgées.
L. David (AD-PA)
- D-03. Développer l'implication des personnels.
X. Merien (Consultant)
- D-04. Gérer la génération Y. *Ph. Decroix (Consultant)*
- Pause. Visite des Stands et des Posters 10h30/11h00
- **SÉANCE PLÉNIÈRE** 11h00/12h30
Synthèse des ateliers

Pause Déjeuner ... 12h30/14h30

- **CONFÉRENCES DÉJEUNER DES LABORATOIRES** 13h10/14h10
- **TABLE RONDE COMMUNE** 14h30/16h30
Éthique du soin et soin de l'éthique
 - Quel apport de l'éthique pour la lecture du soin au quotidien ? *E. Hirsch (Professeur d'éthique médicale, Paris)*
 - Éthique du soin en cancérologie.
A. de Broca (Neuropédiatre, Philosophe, coordonnateur de l'espace Ethique Picardie, Amiens)
 - Soins de l'éthique. *S. Rameix (Philosophe, Paris)*
 - Éthique du soin dans la maladie Alzheimer.
F. Gzil (Philosophe, Responsable du Pôle Etudes et Recherche, Fondation Médéric Alzheimer, Paris)
- CLÔTURE DU CONGRÈS 16h30

BULLETIN à remplir en lettres majuscules et à ADRESSER AVEC LE RÉGLEMENT avant le 15 mars 2013 à
Mme Moreau - Trésorière AD-PA, Lieu-dit Prade - 47120 LEVIGNAC DE GUYENNE
adpatresorier@aol.com

NOM : Prénom :
Structure :
Adresse :
Téléphone : E-mail :@.....
Secteur : Public Associatif Hospitalier Privé
Fonction : Directeur Cadre Autre :

Paiement par chèque à l'ordre de AD-PA
 Paiement par virement bancaire libellé au compte AD-PA
BANQUE : BFCM
CODE BANQUE : 10278 / CODE GUICHET : 05500 / N° COMPTE : 00027247645
CLÉ RIB : 47 / DOM. : CCM SARREBOURG

Signature

<input type="checkbox"/> PASS 3 JOURS	avant le 15/03	après le 15/03
- inscription par l'institution	<input type="checkbox"/> 260 € TTC	<input type="checkbox"/> 305 € TTC
- inscription individuelle	<input type="checkbox"/> 205 € TTC	<input type="checkbox"/> 260 € TTC
- étudiant(es) (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 175 € TTC	<input type="checkbox"/> 205 € TTC
<input type="checkbox"/> PASS A - 7, 8 AVRIL		
- inscription par l'institution	<input type="checkbox"/> 185 € TTC	<input type="checkbox"/> 210 € TTC
- inscription individuelle	<input type="checkbox"/> 160 € TTC	<input type="checkbox"/> 190 € TTC
- étudiant(es) (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 110 € TTC	<input type="checkbox"/> 140 € TTC
<input type="checkbox"/> PASS B - 9 AVRIL		
- inscription par l'institution	<input type="checkbox"/> 185 € TTC	<input type="checkbox"/> 210 € TTC
- inscription individuelle	<input type="checkbox"/> 160 € TTC	<input type="checkbox"/> 190 € TTC
- étudiant(es) (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 110 € TTC	<input type="checkbox"/> 140 € TTC
<input type="checkbox"/> Dîner de gala • LUNDI 8 AVRIL	<input type="checkbox"/> 80 € TTC x	

TOTAL = € TTC

Choix des ateliers (Obligatoire) • Nombre de places limité

MARDI 9 AVRIL
DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

- 1^{er} choix : Atelier n°
- 2^e choix : Atelier n°
- 3^e choix : Atelier n°
- 4^e choix : Atelier n°